



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LIMOGES
SAID 1ER SECTEUR
30 RUE CRUVEILHIER
87050 LIMOGES CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 35 019 292 331

Référence de l'avis : 23 87 A016302 42

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

4 RUE HORACE VERNET

87700 AIXE SUR VIENNE

Numéro FIP : 870 17 07 1720107789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 87044

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP LIMOGES
SAID 1ER SECTEUR
30 RUE CRUVEILHIER
BP 61003
87050 LIMOGES CEDEX 2

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

954,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1027 8365 500X XXXX XXX0 131

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

74 584

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 15 35 019 292 331

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHOTARD

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
V				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 67447		Enfant(1) 0
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6745			Total
Pensions, retraites, rentes.....	10051			
Abattement spécial de 10%.....	- 1005		- 422	
Salaires, pensions, rentes nets.....	69748		1588	71336
Revenu brut global.....				71336
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				71336
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				*
Réduction d'impôt complémentaire.....				- 1868
Montant de l'impôt net sur les revenus soumis au barème				8093
Impôt avant réductions d'impôt.....				8093
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré		Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....	1		1	
Total des réductions d'impôt ²⁰				183
Impôt proportionnel.....				- 183
Impôt total avant crédits d'impôt.....				+ 416
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré		Montant retenu
Emploi salarié à domicile.....	416		1	
Montant du crédit d'impôt calculé.....	3014			416
				- 416
				1507
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6403
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 15 35 019 292 331

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2022 dû⁵³: 6403

Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : - 8164

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt : + 807

Solde d'impôt sur les revenus 2022 : - 954

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 954

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 74584

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 3248

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021 Déclar. 1
23427

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020 5672

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 + 5804

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 + 6177

Plafond calculé sur les revenus de 2022 + 6070

Plafond pour les cotisations versées en 2023 = 23723

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition 8,97%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.